



Communiqué de presse

Mercredi 5 août 2020

Pic de pollution : mise en place de la circulation différenciée et gratuité du stationnement résidentiel à partir du jeudi 6 août

En raison d'un épisode de pollution atmosphérique à l'ozone en Île-de-France, la Ville de Paris annonce la gratuité du stationnement résidentiel dès demain et ceci jusqu'à la fin de l'épisode de pollution. En concertation avec la Préfecture de Police, la circulation différenciée sera également mise en place sur cette période.

AIRPARIF prévoit pour les prochains jours un épisode de pollution atmosphérique à l'ozone (O₃) dans toute la région Île-de-France, entraînant le déclenchement de la procédure d'information du public.

La circulation différenciée sera mise en place dès demain dans le périmètre de l'A86, afin de réduire les émissions polluantes. À Paris, les véhicules Crit'air 3 sont donc interdits pendant cette période – la circulation des véhicules Crit'air 5 et Crit'air 4 étant, elle, interdite depuis le 1er juillet 2019.

Conformément aux dispositifs pris par la Ville de Paris lors des pics de pollution atmosphérique, la gratuité du stationnement résidentiel sera effective pour la période.

La Ville de Paris appelle toutes les Parisiennes et tous les Parisiens à suivre les messages de prévention et à faire preuve de civisme en adaptant leurs comportements et en empruntant prioritairement tout mode de transport plus respectueux de l'environnement – notamment le vélo ou le covoiturage munis de masques. Le télétravail est une option à privilégier pour les Parisiennes et Parisiens qui le peuvent demain.

Contact presse : Marion Fonteny - 01 42 76 49 61 – presse@paris.fr